*Courrier n°1 à envoyer aux salariés*

M

 Date

Objet : Prélèvement à la Source

Madame, Monsieur,

À compter du 1er janvier 2019, le montant de votre impôt sur les revenus sera directement prélevé à la source.

Ce dispositif a été adopté par la loi et notre entreprise est obligée de s’y conformer.

Concrètement, en fonction de vos revenus 2017, l’administration fiscale va calculer un taux de prélèvement qui nous permettra de prélever votre impôt sur le revenu et de le transmettre directement à l’administration fiscale. Une régularisation sera toujours susceptible d’intervenir tous les mois de septembre pour tenir compte de votre déclaration d’impôt de l’année.

Je souhaite vous informer que notre entreprise a uniquement un rôle de collecteur et que nous n’intervenons à aucun moment dans la détermination du taux. Ce dernier, tout comme les autres éléments de votre paie, demeureront confidentiels.

Il résulte donc de cette réforme, qu’à compter du 1er janvier 2019, votre salaire sera diminué du montant de votre impôt sur le revenu.

Pour connaître votre salaire réel, je vous engage donc à vérifier les lignes salaire brut et/ou salaire net avant impôt.

Pour toute contestation liée à votre impôt, sachez que, seule l’administration fiscale est habilitée à vous répondre. Des moyens ont été mis en œuvre pour vous accompagner. À ce titre, le site [prelevementalasource.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source) est un site de référence complet et régulièrement actualisé qui vise à répondre à toutes vos questions. Vous avez également un kit, accessible dans la rubrique *« Je suis contribuable »*.

Au-delà de l’accompagnement au changement qui sera réalisé par le gouvernement tout au long de cette année via les médias et votre espace personnalisé sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/portail/), un système d’assistance, seul compétent pour répondre à vos demandes, est d’ores et déjà actif. Pour toute question, vous pouvez composer le 0811.368.368 (Service 0,06 €/min + prix appel). N'hésitez pas à les solliciter, si nécessaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature